



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 9 avril 2021

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Les Musicales de Bastia » pour 2021

Date de la convocation : vendredi 2 avril 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 16h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru de Bastia, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 6 avril 2021 ;

Considérant le souhait de notre collectivité de soutenir et d'accompagner les associations locales qui favorisent la richesse et la diversité culturelle ainsi que l'accès à la culture pour tous, par le biais de subventions, de prêts de matériels, d'aides logistiques, ou encore par la mise à disposition d'espaces ;

Considérant que notre collectivité souhaite aider les projets qui œuvrent pour une réappropriation culturelle, mais également les projets innovants et pilotes ;

Considérant qu'elle axe son intervention en direction :

- des événements phares, des festivals incontournables de la cité
- des lieux de diffusion et de formation
- des associations amateurs
- des compagnies artistiques
- des associations œuvrant dans le champ de l'éducation artistique
- des associations proposant l'émergence des musiques actuelles
- des associations et compagnies développant des projets autour de la langue et culture corse, des cultures méditerranéennes.

Considérant que ces associations ont pour vocation la rencontre avec tous les publics, notre collectivité en qualité de chef de file veillant à ce qu'elles développent des projets de médiation culturelle, à ce qu'elles proposent des tarifications attractives, à ce qu'elles s'implantent sur le territoire et travaillent en réseau ;

Considérant que le festival des Musicales célébrera sa 33^{ème} édition en 2021 ;

Considérant que ce festival s'articule autour de plusieurs axes :

- Diffusion
- Soutien aux artistes insulaires
- Travail avec les scolaires
- Actions hors les murs et dans les quartiers de la ville

Considérant qu'il se déroulait initialement à l'automne, entre octobre et novembre.

Considérant qu'il a été décidé de décaler le festival au mois de juin afin de proposer également une programmation hors les murs et permettre un renouveau de l'évènement ;

Considérant que suite à l'annulation de l'édition 2020 en raison du contexte sanitaire, l'édition 2021 qui se déroulera entre le 1^{er} et le 6 juin reprendra le programme initialement prévu en novembre 2020 agrémenté de nouvelles propositions ;

Considérant que la proposition d'apporter un soutien à l'association « Les Musicales de Bastia » en lui attribuant une subvention de 30 500 € dans le cadre de la convention annuelle de partenariat.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

Approuve la convention annuelle de partenariat avec l'association Les Musicales de Bastia pour 2021 telle que figurant en annexe.



Article 2 :

- **Décide** d'inscrire la somme de 30 500 € au budget primitif 2021 compte 6574 sous-fonction 33.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2021 avec l'association « Les Musicales de Bastia ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli